



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 10 Février 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D22.011**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.011: DETERMINATION DES ENVELOPPES FINANCIERES DESTINEE A LA VOIRIE 2022 (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT)**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que dans une période budgétaire contrainte (et compte tenu que les contrats territoriaux sont définis pour 4 ans, il a été prévu de répartir l'enveloppe de subvention sur voirie en 4 parts égales, de 2022 à 2025), tout en laissant une possibilité d'établir un avenant aux contrats territoriaux (pour les années 2023 ou 2024), de transférer l'enveloppe de voirie aux Communes, pour qu'elles effectuent de travaux sur la voirie communale, à la place de la voirie intercommunale.

Il donne ensuite la parole à M. Bernard BONICEL, Vice-Président en charge de la voirie, afin qu'il présente les travaux de voirie prévus et retenus sur l'année 2022.

M. Bernard BONICEL indique que les enveloppes voirie 2022 sont du même ordre que celles qui ont été définies depuis 2018, tant en investissement qu'en fonctionnement (et en tenant compte d'un emprunt qui s'est terminé concernant la Commune de Chanac), à savoir :

Les devis estimatifs de travaux d'investissement 2022 (validés par la commission voirie en date du 18/01/2022), se répartissent comme suit :

*368 941,70 € T.T.C. pour les Communes de l'ex CC Aubrac Lot Causse (et une tranche optionnelle de 38 757,84 €)*  
*169 665,72 € T.T.C. pour la Commune du Massegros Causses Gorges (et une tranche optionnelle de 24 943,92 €)*  
*97 512,26 € T.T.C. pour les Communes de l'ex CC du Pays de Chanac*  
*Soit un total de 636 119,68 € T.T.C.*

Cependant l'enveloppe globale, qui sera prévue et inscrite au budget 2022, sera maintenue à un montant de 593 459,59 € T.T.C. pour les travaux d'investissement 2022, répartie comme suit :

*350 000,00 € T.T.C. pour les Communes de l'ex CC Aubrac Lot Causse*  
*150 000,00 € T.T.C. pour la Commune du Massegros Causses Gorges*  
*93 459,59 € T.T.C. pour les Communes de l'ex CC du Pays de Chanac*  
*(qui se décomposent en*  
*10 900,00 € pour CULTURES*  
*21 030,00 € pour ESCLANEDES*  
*21 990,00 € pour LES SALELLES*  
*39 539,59 € pour CHANAC*

et une enveloppe de 253 090,30 € T.T.C., au compte 615231, pour les travaux d'entretien sur voirie, qui se répartissent ainsi :

<i>Voirie EX CC ALC</i>	<i>178 700,00 € T.T.C.</i>
<i>Voirie CHANAC</i>	<i>9 922,29 € T.T.C.</i>
<i>Voirie CULTURES</i>	<i>3 564,73 € T.T.C.</i>
<i>Voirie ESCLANEDES</i>	<i>6 878,20 € T.T.C.</i>
<i>Voirie M C G</i>	<i>53 332,80 € T.T.C.</i>
<i>Voirie LES SALELLES</i>	<i>7 192,28 € T.T.C.</i>
	<i>259 590,30 € T.T.C.</i>

### **Le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** les propositions de Monsieur Le Vice-Président,

**DECIDE** d'inscrire un montant de 593 459,59 € T.T.C. soit 494 549,66 € H.T., pour le programme de travaux d'investissement sur voirie 2022, sur le Budget Primitif 2022,

**DEMANDE** l'inscription de ce programme d'investissement « voirie 2022 » auprès du Conseil Départemental de la Lozère, dans le cadre des contrats territoriaux 2022/2025, au titre de l'année 2022, afin d'obtenir la subvention correspondante,

**INDIQUE** qu'aucun fonds de concours ne sera demandé aux Communes membres pour cette opération, mais **PRECISE** cependant qu'une participation sera demandée par la CC ALCT en cas de dépassement du budget imparti à une Commune. Cette participation sera égale au montant H.T. du dépassement des travaux décidés par la Commune par rapport à son enveloppe budgétaire prévisionnelle,

**DECIDE** d'inscrire un montant de 259 590,30 € T.T.C. en section de fonctionnement pour les travaux d'entretien sur voirie, au compte 615231, sur le Budget Primitif 2022, ces travaux étant répartis par secteur de la manière suivante :

Voirie EX CC ALC	178 700 ,00 € T.T.C.
Voirie CHANAC	9 922,29 € T.T.C.
Voirie CULTURES	3 564,73 € T.T.C.
Voirie ESCLANEDES	6 878,20 € T.T.C.
Voirie M C G	53 332,80 € T.T.C.
Voirie LES SALELLES	<u>7 192,28 € T.T.C.</u>
	259 590,30 € T.T.C.

**PRECISE** que les factures d'entretien de voirie devront présenter un détail précis des travaux effectués, avec indication du N° de voie concernée

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 16 février 2022,

Le Président,  
Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoullis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**